



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNAL



N° 97 - novembre 2025

Vous y trouverez notamment :

Convocation à l'Assemblée communale du 26 novembre 2025

Budgets 2026

Les pAGES +, L'écho de la Commission Seniors

Le coin des sociétés locales et des manifestations

Table des matières

1. LE MOT DU SYNDIC	3
2. ETAT DE LA POPULATION AU 31.12.2024.....	4
3. VENTE DES SAPINS DE NOEL	4
4. ADMINISTRATION COMMUNALE.....	5
5. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE	6
6. BUDGET 2026.....	7
7. ROUTE CREDIT D'ETUDE « ROUTE DE LA GARE » (additionnel).....	11
8. APPROVISIONNEMENT EN EAU REMplacement ET INSTALLATION EQUIPEMENT CONTROLE ET REGULATION.....	11
9. EVACUATION DES EAUX REVISION DU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE)	12
10. PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL) FINALISATION REVISION.....	12
11. CENTRALE DE RECUPERATION D'ENERGIE (CREG) REMplacement DU CONTROLE DE COMMAND.....	13
12. CREATION DE LA NOUVELLE CORPORATION FORESTIERE LES MERLAS – APPROBATION DES STATUTS	13
13. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	14
14. ASSOCIATION SECOURS SUD Fribourgeois (ASSF) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS	14
15. RESEAU POTABLE PRELEVEMENT PONCTUEL ET IMPORTANT D'EAU.....	15
16. CONSEIL DES PARENTS.....	16
17. LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS	17
18. LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS CALENDRIER DE L'INTERSOCIETE	31
19. PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT	40
20. TAILLE DES HAIES VIVES	41
21. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON	41
22. INFORMATIONS RELATIVES AUX DECHETS	42
23. COTATISATIONS AVS – OBLIGATION DE COTISER.....	45
24. ATELIERS COMPETENCES NUMERIQUES – PRO JUVENTUTE.....	46
25. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR FAMILLES	47
26. URGENCE MEDICALE : QUE FAIRE ?	48
27. GUICHET VIRTUEL Fribourgeois	49
28. OFFRE D'EMPLOI.....	50
29. VOTRE VOIX COMPTE !	51
30. TRANSPORTS PUBLICS – CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE ».....	52
31. PROTEGEONS-NOUS CONTRE LES CAMBRIOLAGES !	53
32. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	54
33. SITE INTERNET.....	56

Vous retrouvez la version numérique du présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://grandvillard.ch/bulletins-d'information/>

1. LE MOT DU SYNDIC

« *Mon pénultième mot du Syndic* »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les élections communales de mars 2026 marqueront le renouvellement de deux sièges au sein du Conseil communal : celui que j'ai eu l'honneur d'occuper et celui d'Edouard Raboud qui, pour des raisons professionnelles, a décidé de renoncer à un nouveau mandat.

Après plus de 20 années d'engagement, dont 10 années à la syndicature, je souhaite transmettre cette responsabilité à celles et ceux qui souhaitent s'investir pour notre collectivité.

L'engagement local est un pilier fondamental de notre démocratie. Il permet à chacun·e de participer à la gestion de notre commune, de représenter les intérêts de ses habitant·e·s, et de contribuer à la définition des orientations futures de notre village. L'engagement communal, c'est bien plus qu'un rôle administratif : c'est une aventure humaine, riche en rencontres, en apprentissages et en réalisations concrètes. C'est la possibilité d'agir là où cela compte, pour celles et ceux qui nous entourent.

Notre village a besoin de vous. De vos convictions, de votre regard neuf, de votre volonté de faire bouger les choses, osez faire le pas. Osez devenir acteur de notre démocratie locale.

Je vous invite à considérer cette démarche avec sérieux et bienveillance. Se porter candidat·e, c'est accepter de mettre ses compétences et son temps au service du bien commun. C'est aussi s'inscrire dans une tradition de dialogue, de transparence et de responsabilité.

Intéressé·e ? Besoin de davantage d'informations ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'un·e des conseiller·e·s en place.

Avec mes salutations respectueuses.

Daniel Raboud, syndic

En Suisse romande, les communes, petites ou grandes, sont au cœur de la vie démocratique et administrative. Les élus locaux jouent un rôle crucial, non seulement en étant les relais directs entre la population et les autorités publiques, mais aussi en prenant des décisions qui impactent directement la vie quotidienne des citoyen·ne·s.

Et si le prochain ou la prochaine à faire bouger ta commune, c'était toi ?

S'engager au niveau communal, c'est agir pour le quotidien de sa collectivité, découvrir l'envers du décor et contribuer à construire l'avenir local.

Plus d'informations sur le site internet : <https://communales-2026.ch/>



2. ETAT DE LA POPULATION AU 31.12.2024

31.12.2023	858
31.12.2024	903 (+45 ou +5.24%)

Dont 124 personnes de nationalités étrangères, soit 13.73%.

Parmi les 18 nationalités représentées, les principales communautés étrangères sont le Portugal (48 ressortissants), la France (35), Roumanie (9), Belgique (7), Ukraine (7).

Naissances en 2024 7

Décès en 2024 3

(Chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS))

Doyen	06.12.1933
Doyenne	28.01.1929

Au 31.12.2024, la population comprenait 6 personnes âgées de 90 ans et plus.



3. VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

jeudi 11 décembre 2025 de 16h00 à 18h00



La vente aura lieu devant la façade touristique ou en cas de mauvais temps sous le couvert de l'ancien abri des containers (Route des Lières 50a)



4. ADMINISTRATION COMMUNALE

Heures d'ouverture

Mardi : 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00
Jeudi : 14h00 - 17h00
Vendredi : 08h30 - 11h30

ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture



Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 11 50
Finances : +41 26 928 20 50
Constructions : +41 26 928 20 51
Courriel : administration@grandvillard.ch

Fermetures annuelles de l'administration communale



Vacances de Noël : du lundi 22 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 inclus
Vacances de Pâques : du vendredi 3 avril au lundi 13 avril 2026 inclus
Pont de l'Ascension : du jeudi 14 mai au lundi 18 mai 2026 inclus
Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 4 juin au lundi 8 juin 2026 inclus
Vacances d'été : du lundi 27 juillet au lundi 17 août 2026 inclus

Etablissement de divers documents

Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes à l'administration communale.



Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au
Service de la population et des migrants
Route d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot

Il est conseillé de prendre rendez-vous au +41 26 305 15 26 ou directement sur le site Internet :
<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>

5. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 26 novembre 2025, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 mai 2025 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale, ainsi que sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
2. Présentation du plan financier 2026 – 2030
Rapport de la commission financière
3. Présentation générale du budget 2026
4. Budget 2026 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale ainsi que sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
 - 4.1. Budget de résultats
 - 4.1.1. Synthèse budget de résultats
 - 4.2. Budget des investissements
 - 4.2.1. Route – Crédit d'étude route de la Gare (additionnel)
 - 4.2.2. Approvisionnement en eau – remplacement et installation équipement contrôle et régulation
 - 4.2.3. Evacuation des eaux – révision du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
 - 4.2.4. Aménagement local – finalisation révision du plan d'aménagement local (PAL)
 - 4.2.5. Centrale de récupération d'énergie Grandvillard (CREG), remplacement du contrôle de commande
 - 4.3. Préavis de la commission financière
Votes du budget global
5. Création de la nouvelle corporation forestière Les Merlas, approbation des statuts (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés à l'administration communale, ainsi que sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
6. Approbation du nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale ou sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
7. Association Secours Sud Fribourgeois (ASSF) – approbation des nouveaux statuts (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés à l'administration communale, ainsi que sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
8. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil communal

Grandvillard, le 14 novembre 2025

6. BUDGET 2026

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi les budgets de résultats et des investissements de l'année 2026. Ces budgets seront soumis à l'Assemblée communale du mercredi 26 novembre 2025. Ils pourront être consultés à l'administration communale ou sur le site internet, dès le 14 novembre 2025. Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.

Budget de résultats

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Le tableau ci-dessous résume les chapitres du budget 2026 en reprenant celui de 2025 et les comptes de 2024 comme comparatif.

Comptabilité 01 Commune de Grandvillard		BUDGET Total				Date: Page:	22/10/2025 1
Compte	Désignation	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	762,480.00	196,608.00	731,467.00	202,365.00	676,850.17	190,191.62
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	101,819.00	37,000.00	90,143.00	27,000.00	88,914.15	37,561.90
2	FORMATION	2,863,670.00	1,582,341.00	3,015,113.00	1,786,092.00	2,654,227.90	1,525,377.54
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	219,268.00	50,153.00	254,106.00	59,808.00	210,750.84	55,668.15
4	SANTÉ	458,586.00	3,660.00	444,319.00	3,660.00	408,595.35	7,918.60
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	573,291.00	1,000.00	484,052.00	1,000.00	463,537.40	6,391.40
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	386,566.00	91,869.00	388,547.00	82,693.00	316,638.71	81,815.37
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	758,145.00	640,534.00	794,443.00	663,722.00	703,409.38	626,484.63
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	198,691.00	80,014.00	473,725.00	431,915.00	417,533.44	395,120.20
9	FINANCES ET IMPÔTS	24,500.00	3,123,720.00	24,399.00	3,006,170.00	14,912.94	3,106,589.34
TOTALISATION		6,347,016.00	5,806,899.00	6,700,314.00	6,264,425.00	5,955,370.28	6,033,118.75
Résultat			540,117.00		435,889.00	77,748.47	

Selon la récapitulation présentée ci-dessus, le budget de résultats 2026 se résume comme suit :

Charges	CHF 6'347'016.00
Revenus	CHF 5'806'899.00
Excédent de charges	CHF 540'117.00

Le budget de résultats 2026 a été élaboré sur la base des données disponibles, notamment les budgets transmis pour les charges liées (cantonales et régionales) ainsi que les éléments communaux connus. Les contributions imposées par le canton et les associations intercommunales sont basées selon le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit **903 habitants au 31.12.2024**, contre **858 au 31.12.2023**, ce qui représente une hausse de **5.2%**.

Il est à noter que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 ont été établies sur la base des informations disponibles mi-octobre dans le cadre du **Programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE)**, lancé par le Conseil d'Etat. Ce programme, qui va certainement faire l'objet d'un

référendum, introduit une forte variabilité dans les perspectives financières des communes, notamment en raison de son impact sur les recettes fiscales et sur certaines charges transférées.

Autre élément impactant fortement les charges : la création de la **corporation forestière des Merlas** (communes de Bas-Intyamon et Grandvillard) en entité spécifique induit une gestion indépendante, qui n'apparaît plus dans les comptes de la commune de manière directe.

Dans ce contexte et compte tenu des premiers éléments du budget de résultats, le Conseil communal a procédé à **une analyse détaillée de chaque poste budgétaire** afin d'identifier les économies possibles et d'affiner l'estimation des recettes fiscales de manière plus tendue. Cette démarche vise à rapprocher le budget de la réalité économique actuelle. Les dernières années ont montré que les budgets initialement déficitaires se soldaient souvent par des excédents de revenus, grâce à une gestion prudente et à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions (par exemple, en 2024, un excédent de charges budgété à CHF 300'170.00 s'est transformé en excédent de revenu de CHF 77'748.00). Toutefois, pour 2026, les marges de manœuvre sur les charges apparaissent plus limitées, malgré la variabilité inhérente aux hypothèses du PAFE et aux recettes fiscales.

Il convient également de relever **l'augmentation de 7.5% des charges liées** entre 2025 et 2026, soit une hausse CHF 191'765.00 (près de 16% par rapport aux comptes 2024). Ces charges, qui atteignent CHF 2'734'168.00 représentent à elles seules **43% du total des charges communales**. Cette progression devrait se poursuivre, notamment en raison des projets et investissements régionaux dont les coûts impacteront durablement les communes (4^{ème} CO de la Gruyère, centre sportif régional, EMS, nouvelle centrale du Secours Sud Fribourgeois, etc.). L'évolution des chiffres ces dernières années le montre : le Conseil d'Etat, avec son projet de PAFE, ne s'attaque pas au problème structurel du financement du canton et par conséquent des communes.

Bien que le Service des communes recommande la présentation d'un budget équilibré, le Conseil communal considère qu'il est **justifié de proposer un budget déficitaire pour 2026**. Une part significative de l'excédent de charges provient de dépenses obligatoires sur lesquelles la commune n'exerce aucune influence. Le solde concerne des charges ponctuelles, nécessaires au bon fonctionnement communal ainsi qu'au maintien de la qualité des prestations publiques.

Conformément à la législation et aux recommandations du Service des communes, le déficit sera **absorbé par le capital propre non affecté**, comprenant le capital propre sans financements spéciaux, les fonds affectés et la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Enfin, conformément à l'art. 11 al.2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal accompagne la présentation de chaque chapitre budgétaire par un bref message explicatif.

0. ADMINISTRATION GENERALE

L'excédent de charges augmente de 6.95% par rapport à 2025. Les revenus sont stables, voire en légère baisse, mais les charges sont en augmentation en raison de frais informatiques (matériel, maintenance et amortissements) et d'un scanner pour les votations notamment.

De plus, les revenus provenant des gravières enregistrent une baisse en raison d'une estimation inférieure du volume des graviers pour 2026. Cette baisse est compensée par l'augmentation de revenus locatifs.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

Ce chapitre est relativement stable par rapport au budget précédent (+2.65% d'excédents de charges).

Notre participation au Service des curatelles augmente en raison du nombre d'habitants (près de 5%). De manière globale, la part à charge des communes de ce service est en légère baisse par rapport au budget 2025 (+17% entre 2024 et 2025).

A cela, les recettes en augmentation provenant de la taxe non-pompiers sont reversées directement à l'ASSF et n'impactent donc pas le résultat.

2. FORMATION

Ce chapitre enregistre une augmentation de l'excédent de charges de 4.26%, malgré une forte baisse des charges. La hausse est due à l'augmentation des charges liées (notamment les participations aux dépenses cantonales pour l'école primaire, aux frais d'exploitation des CO de la Gruyère et aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ainsi qu'à l'accueil familial de jour).

En ce qui concerne le cercle scolaire, les charges générales sont en baisse, notamment en raison du renouvellement complet du matériel informatique en 2025 pour CHF 150'000.00. La location des infrastructures scolaires est en augmentation suite à l'ouverture du site de Neirivue. A noter la participation de la commune en légère baisse, allant de pair avec la diminution globale des charges.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Globalement, l'excédent de charges est en diminution de près de 13%, malgré la mise en place d'une patinoire provisoire à Charmey à l'automne 2026 qui alourdit la participation à l'AISG, ainsi que la dépense pour remplacer le tracteur de tonte qui est en bout de course. L'ajustement des charges de personnel communal et de tiers en est la raison.

4. SANTE

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement des charges liées régionales ou cantonales. L'augmentation de l'excédent de charges se situe à 3.24%. Les contributions aux coûts résiduels des soins hospitaliers et les participations aux soins ambulatoires sont en augmentation, alors que la participation aux EMS est en légère baisse.

5. PREVOYANCE SOCIALE

Dans ce chapitre, les dépenses sont également majoritairement des charges liées régionales ou cantonales. L'augmentation des charges atteint 18.47% (soit plus de CHF 89'000.00).

Cette forte augmentation trouve son explication principale dans les participations aux prestations complémentaires AVS et AI (pour environ CHF 75'000.00) qui étaient gelées, mais qui font parties des dommages collatéraux du PAFE, même si officiellement ce ne sont pas des mesures du programme d'assainissement.

Nous notons également l'augmentation de la participation cantonale aux institutions spécialisées et aux handicapées (+6.7% et même près de 11% en comparaison des comptes 2024), ainsi que celle provenant du Service social régional (+10%). En revanche, les subventions en lien avec les structures d'accueil extrafamilial sont en-deçà de celles de 2025.

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

L'excédent de charges de ce chapitre est inférieur à celui de 2025 (baisse de 3.65%) grâce à une hausse des revenus pour des charges stables. Cette légère embellie provient principalement de l'amortissement des subventions cantonales et fédérales générant une hausse des revenus. Il y a également lieu de noter l'augmentation de notre participation aux dépenses relatives au trafic régional (10.7%) qui s'ajoute à celle de 2025 (+ 15%) pour donner une augmentation de plus de 27% sur les deux dernières années.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans ce chapitre, l'excédent de charges recule de 10% par rapport à l'exercice précédent. La prise en main de l'approvisionnement en eau par EauSud SA ayant été faite, les charges de gestion baissent et devraient se maintenir les années prochaines. De plus l'entretien du réseau d'eau potable nécessitera moins de travaux qu'en 2025. Ces deux éléments impactent à la baisse le prélèvement au fond d'équilibre du service de l'approvisionnement en eau. Un budget important est également dédié à l'entretien nécessaire des rives de la Tâna pour s'assurer de son parfait fonctionnement, notamment en cas de crues. Enfin, à la suite des travaux de rénovation des statues, prévus pour fin 2025, les charges d'entretien du cimetière diminuent de CHF 15'450.00.

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Ce chapitre est affecté par la création de la corporation forestière des Merlas, dont la gestion est indépendante de la commune. C'est ainsi que les charges et les revenus baissent de manière significative, rendant la comparaison avec 2025 peu représentative. Cependant, l'excédent de charges augmente de près de CHF 77'000.00.

Concernant le poste sylviculture, les budgets en lien avec la création de la corporation ont été basés en tenant compte de facteurs impactant fortement les budgets : baisse des subventions cantonales et fédérales, prise en compte de loyers, etc. Même si ces dernières années, les résultats ont été positifs avec un excédent de revenus, le budget 2026 prévoit un excédent de charges.

A noter également l'estimation à la hausse de la part au bénéfice de la CREG ajustée selon les projections.

9. FINANCES ET IMPOTS

Les revenus d'impôts sont difficiles à estimer et l'importante variabilité de ce poste peut influencer les résultats de manière significative. L'appréciation se base sur les valeurs du Service cantonal des contributions. Cependant, l'augmentation de près de 4% que nous prévoyons pour 2026 tient compte d'hypothèses en lien avec le PAFE et d'une approche optimiste pour tendre le plus possible vers la réalité.

A cela, les montants en lien avec la péréquation financière intercommunale (péréquations des besoins et des ressources) sont également en nette hausse.

Budget des investissements

Les investissements sont traités séparément dans les chapitres 7 à 11 de ce bulletin.

Bertrand Borcard, conseiller communal

7. ROUTE

CREDIT D'ETUDE « ROUTE DE LA GARE » (additionnel)

Dans le cadre du projet de réfection de la route de la Gare, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude additionnel.

En effet, à la suite de la présentation de l'avant-projet aux services cantonaux des ponts et chaussées et de la mobilité, ces derniers ont préavisé négativement le profil proposé. Afin de pouvoir étudier les autres variantes possibles pour retenir la plus judicieuse et effectuer les mesures et démarches nécessaires à la dépose du permis, un crédit additionnel de **CHF 35'000.00** est nécessaire.

Bertrand Borcard, conseiller communal

8. APPROVISIONNEMENT EN EAU

REEMPLACEMENT ET INSTALLATION EQUIPEMENT

CONTROLE ET REGULATION

La réalisation de différentes installations de contrôle et régulation en lien avec l'approvisionnement en eau est prévue en 2026. Cela concerne les travaux suivants :

- La participation de 20% à la mise à niveau du poste de conduite des réseaux communaux de Bas-Intyamon et de Grandvillard pour CHF 8'300.00. L'actuel date de 2016 et doit être modernisé, notamment pour des raisons de sécurité et fiabilité ;
- L'installation d'un by-pass à l'UV du réservoir des Marais pour CHF 16'000.00, ceci afin d'assurer l'approvisionnement en eau en cas de panne du système de traitement par UV ;
- L'installation d'une pompe doseuse pour la chloration de secours du réservoir pour CHF 10'000.00 afin de garantir une eau potable en cas de panne prolongée du système UV ;
- Le remplacement de la vanne Cla-Val permettant de réguler le débit en amont et en aval de la conduite menant du captage au réservoir (actuellement uniquement en aval) pour CHF 3'000.00. Cette vanne est utile principalement lors de l'arrêt de la turbine de la centrale de récupération de l'énergie (CREG) lors de travaux ou panne. Elle permet de protéger les conduites en aval contre la pression de l'eau et de garantir un maintien du niveau nécessaire dans la chambre de captage, ce qui empêche la formation de bulles d'air provoquant des coups de bâlier qui pourraient endommager les conduites.
- Le changement des vannes principales pour l'alimentation du village pour CHF 5'420.00.
- Un poste divers et imprévu pour CHF 7'280.00.

Pour ce faire, un crédit de **CHF 50'000.00** est porté au budget des investissements 2026.

Daniel Raboud, syndic

9. EVACUATION DES EAUX REVISION DU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE)

Le plan général d'évacuation des eaux communal (PGEE) date de 2007 et n'est plus à jour vis-à-vis des travaux effectués sur la Commune et de l'évolution des directives.

Le conseil communal souhaite attribuer un mandat ayant pour objectifs :

1. La mise à jour du PGEE de 2007 (y compris compléments nécessaires à la bonne compréhension de celui-ci) ;
2. Le suivi du PGEE y compris mises à jour annuelles ainsi que l'appui à la Commune (Ingénieur Conseil PGEE).

Le montant de cet investissement se monte à **CHF 110'000.00**.

Daniel Raboud, syndic

10. PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL) FINALISATION REVISION

Le plan d'aménagement local (PAL) doit être adapté aux conditions d'approbation de la DIME du 5 juin 2024.

La modification exigée la plus importante est le report de l'espace réservé aux eaux sur le plan d'affectation des zones selon la donnée actualisée fournie par le Canton. En outre, une série d'actualisations et d'ajustements formels doit être effectuée.

Ces modifications feront l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique. La planification n'est pas encore arrêtée.

Le montant de cet investissement se monte à **CHF 40'000.00**.



Daniel Raboud, syndic

11. CENTRALE DE RECUPERATION D'ENERGIE (CREG) REEMPLACEMENT DU CONTROLE DE COMMANDE

Le système de contrôle-commande de la centrale hydroélectrique du CREG date de sa mise en service en 1990. Après 35 ans de fonctionnement, il est en fin de vie et nécessite un remplacement pour garantir la fiabilité de la centrale.

Le montant nécessaire à la réalisation des travaux est CHF 90'000.00, réparti à raison de 70% à charge de la commune soit CHF 63'000 et le solde soit 30% à charge de Groupe E.

Cette réalisation sera financée par le capital et les liquidités de la société simple. La commune n'a pas à mobiliser de fonds pour cet investissement nécessaire au remplacement du contrôle commande de la CREG. Il doit cependant formellement être approuvé par l'assemblée communale.

Le montant de cet investissement se monte à **CHF 63'000.00**.

Daniel Raboud, syndic

12. CREATION DE LA NOUVELLE CORPORATION FORESTIERE LES MERLAS – APPROBATION DES STATUTS



Les conseils communaux des communes de Bas-Intyamon et de Grandvillard souhaitent créer une Corporation forestière. Les corporations sont des entreprises appartenant aux communes qui les constituent. Ces entreprises ont pour objectif la gestion durable des forêts de leurs membres.

Ce fonctionnement sous forme de corporation permet de simplifier la gestion des forêts, notamment en diminuant la charge administrative et en permettant de favoriser les synergies entre les différents membres.

Cette entreprise appartiendra aux communes, par conséquent, le financement de cette structure proviendra également de celles-ci, le reste du financement sera issu de la vente de bois et des subventions fédérales et cantonales.

Le personnel communal actuellement dédié aux forêts sera engagé par cette nouvelle entité qui s'occupera de la gestion forestière. Les travaux forestiers seront réalisés par la corporation après validation des projets par les représentants des communes en charge du dicastère « Forêt ». Malgré ce changement, le patrimoine forestier et la desserte permettant d'y accéder continuera à appartenir aux communes.

Les pertes et profits de la corporation reviendront comme aujourd'hui aux communes.

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 26 novembre 2025, pour approbation, les statuts de la nouvelle corporation forestière Les Merlas.

Lesdits statuts ne seront pas lus et sont disponibles pour consultation à l'administration communale et sur le site internet de la commune sous Actualités/Convocation à l'assemblée.

Edouard Raboud, conseiller communal

13. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 26 novembre 2025, pour approbation, le nouveau règlement concernant l'accueil extrascolaire.

Ledit règlement ne sera pas lu et est disponible pour consultation à l'administration communale et sur le site internet de la commune sous Actualités/Convocation à l'assemblée.

Les modifications concernent la date de l'ordonnance cantonale (erronée dans le document actuel), la date de la convention intercommunale mise à jour et le remplacement du terme « projet pédagogique » par « concepts sociaux éducatifs ».

Suzanne Cosandey, vice-syndique

14. ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS (ASSF) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégué - e -s des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.



Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Il s'agit d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent l'association. Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'assemblée communale valide cette proposition de modification des statuts.

Les statuts ne seront pas lus et sont disponibles pour consultation à l'administration communale et sur le site internet de la commune sous Actualités/Convocation à l'assemblée.

Bertrand Borcard, conseiller communal

15. RESEAU POTABLE PRELEVEMENT PONCTUEL ET IMPORTANT D'EAU

Le 22 octobre 2025, nous avons constaté un prélèvement ponctuel et important d'eau de notre réseau d'eau potable et ce sans autorisation. Il s'agit probablement d'un soutirage via une borne hydrante.

Le Conseil communal ne peut l'accepter et tient à rappeler les principaux points en lien avec le Règlement relatif à la distribution de l'eau potable (consultable sur le site internet de la commune) approuvé par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021.



Art. 10 Interdiction de céder de l'eau potable

Il est interdit de céder de l'eau potable à un tiers ou d'alimenter un autre bien-fonds sans l'autorisation de la commune. La même interdiction s'étend à l'installation de dérivation ou de robinets de prise d'eau potable sur la conduite avant le compteur d'eau et à l'ouverture de vannes plombées sur les conduites de by-pass.

Art. 11 Prélèvement d'eau potable non autorisé

Celui qui prélève de l'eau potable sans autorisation est tenu de dédommager la commune et peut, en outre, faire l'objet de poursuites pénales.

Art. 12 Perturbations dans la distribution d'eau potable

Les usagers signalent sans retard à la commune toute perturbation, diminution, ou arrêt dans la distribution d'eau potable

Art. 15 Bornes hydrantes

1. La commune installe, vérifie, entretient et renouvelle les bornes hydrantes reliées aux conduites publiques.
2. Les propriétaires de biens-fonds doivent accepter l'installation de bornes hydrantes sur leur terrain.
3. L'emplacement des bornes hydrantes est déterminé par la commune.
4. En cas d'incendie, les sapeurs-pompiers doivent disposer des bornes hydrantes sans restriction et de toute la réserve d'eau d'extinction. Les points d'eau doivent être accessibles à tout moment par la commune et les sapeurs-pompiers, notamment pour l'entretien.
5. **L'utilisation des bornes hydrantes à d'autres fins publiques ou à des fins privées est soumise à l'autorisation de la commune ou du distributeur.**

16. CONSEIL DES PARENTS

Aux parents des élèves scolarisés de la 1^h à la 6^h

La vie de l'école vous intéresse ?

Vous serez alors motivé·e à rejoindre le conseil des parents

A la suite de la démission d'une maman, la Commune de Grandvillard recherche un·e nouveau·lle membre à intégrer le conseil des parents.

Rôle du conseil des parents (réf. : art. 31 LS et art. 58 RLS)

Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Composition du conseil des parents (réf. : art. 59 RLS et art. 9 Règlements scolaires communaux)

Le conseil des parents se compose de 8 membres, parents d'élèves, nommés par le Conseil communal. Les parents d'élèves sont répartis par commune : 3 parents d'élèves pour la Commune de Bas-Intyamon, 2 parents d'élèves pour la Commune de Grandvillard, 3 parents d'élèves pour la Commune de Haut-Intyamon.

Le corps enseignant est représenté par 2 personnes, désigné·e·s par ses pairs et issus du premier et du second cycle.

Les Conseillers·ères communaux/les responsables des écoles, participent au conseil des parents.

Le ou la directeur·trice d'école participe au conseil des parents.

Durée de fonction (réf. : article 59 RLS et art. 10 Règlements scolaires communaux)

Les membres, parents d'élèves, sont désignés pour une durée minimale de trois ans et maximale de 5 ans. Ils sont tenus de démissionner s'ils n'ont plus d'enfant scolarisé à l'école primaire.

Réunions (réf. : art. 60 RLS et art. 11 Règlements scolaires communaux)

Le conseil des parents se réunit au moins 2 fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque 5 membres, parents d'élèves, en font la demande.

Vous trouverez des informations spécifiques au sujet du conseil des parents du cercle scolaire de l'Intyamon, en cliquant sur le lien :

<https://ecole-intyamon.ch/conseil-des-parents/>

Si vous êtes intéressé·e, vous voudrez nous faire part de votre motivation et de vos coordonnées, par courriel à : administration@grandvillard.ch, jusqu'au 5 décembre 2025. Le Conseil communal vous donnera des nouvelles dans les 10 jours suivants le délai indiqué.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à notre école et à cette activité. Dans l'attente de vos courriels, nous vous adressons, chers parents, nos meilleures salutations.

Le Conseil communal

17. LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS

Ces quelques pAGES + ont été préparées par la Commission Seniors. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Broche des Seniors

Vendredi 16 mai 2025

La commission Seniors a eu le plaisir d'organiser pour la 3ème fois la broche des Seniors, à la buvette du football de Grandvillard. Comme d'habitude, nous avions rendez-vous vers 9h30 afin de mettre en place la salle, dresser les tables et préparer l'apéritif.

M. David Suchet était également présent, soucieux de préparer la broche et de commencer la cuisson. Puis, c'est la commission Seniors qui s'occupe du suivi de la cuisson et qui rajoute du charbon si nécessaire. Nous confions cette tâche à Philippe qui l'effectue avec toute l'attention nécessaire afin que la viande soit prête à couper à 12h00.

Cette rencontre a rassemblé 61 personnes, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente, qui est notamment dû au nombre d'activités proposées durant le mois de mai et qui, parfois, se chevauchent. Nous n'avions, par exemple, pas prévu que le même soir avait lieu le concert-spectacle pour les 165 ans du Chœur-Mixte Le Tour du Monde en 165 minutes et je comprends qu'être de sortie la journée et à nouveau le soir, peut être trop fatigant pour certaines personnes et que cela les ait empêchées de s'inscrire.

Le bon déroulement de cette journée a été rendu possible grâce à l'aide précieuse de bénévoles : Sylvie Benninger, Marie-Claude Caille, Christiane Vial, Jojo et Mimi que je remercie pour le temps qu'elles mettent à disposition de la communauté.

A partir de 11h15, les premiers arrivants ont pu humer la bonne odeur des rôtis. Chacun est passé auprès de Vanessa pour le paiement d'une participation de CHF 20.00/personne pour le repas et le café.

Bien que la température soit un peu fraîche, l'apéritif a pu être servi à l'extérieur. Nous trouvons que les Seniors se mettent plus facilement à converser avec des personnes qu'ils côtoient moins s'ils ne sont pas assis à la table du repas. Boire

l'apéro à l'extérieur est plus convivial et tout le monde profite mieux de ce moment. Cette verrée a été offerte par Léofit que nous remercions de tout cœur. Ensuite, les boissons ont pu être achetées à la buvette à des prix abordables.

Vers 12h00, nous sommes allés à l'intérieur. Comme d'habitude, Vanessa avait cueilli des fleurs des champs pour décorer les tables, ce qui donnait un air festif et printanier à la salle.

Pendant ce temps, M. David Suchet est arrivé avec les légumes, le gratin et il s'est affairé au découpage de la viande.

Ensuite, les bénévoles ont préparé les assiettes et ont servi le repas qui était, comme à l'accoutumée, excellent. Le dessert composé de 2 boules de glace de la boulangerie de Grandvillard a également été très apprécié.

L'animation musicale a été assurée par M. Jean-Pierre Purro, un accordéoniste chaleureux, qui a mis de l'ambiance dès l'apéritif. En le voyant, plusieurs personnes se sont dit qu'elles l'avaient déjà aperçu à quelque part. Et c'était bien exact, puisque M. Purro a travaillé durant de nombreuses années au rayon Fleurs de la Migros, à Bulle. Il a joué des mélodies connues qui ont rappelé des airs appris durant l'enfance ou les sorties de jeunesse durant lesquelles les soirées étaient agrémentées de chansons ou musiques traditionnelles. Les participants, emportés par l'enthousiasme communicatif du musicien, ont eu du plaisir à l'accompagner dans l'interprétation des chansons.

Les Seniors ont été très satisfaits de la journée. Ils ont exprimé leur reconnaissance aux personnes qui les ont servis et ont été ravis de se retrouver et d'échanger des souvenirs. De nouvelles personnes, jeunes et moins jeunes, étaient là, ce qui nous réjouit. La commission Seniors tient à relever que la buvette est idéale pour les personnes à mobilité réduite. Merci à toutes les personnes bienveillantes qui se sont volontiers entraidées pour les déplacements ou pour toute autre aide qui pouvait être utile. Je tiens à rappeler que les Seniors qui ne peuvent plus venir à la course peuvent et doivent profiter de venir à la broche.

Les derniers invités ont quitté les lieux vers 15h00 et tous doivent être partis avec le désir de renouveler cette belle expérience.

Pour le groupe organisateur, la broche des seniors a été un succès et a permis de renforcer les liens entre les participants et de vivre une journée de convivialité qui se veut récréative et qui aide les personnes seules à rompre la solitude.



Je termine en adressant de chaleureux remerciements :

- aux Seniors qui étaient présents et qui ont montré de la bonne humeur, de l'entraide et de la reconnaissance ;
- au FC Haute-Gruyère qui nous a mis gracieusement la buvette à disposition ;
- à Léofit qui nous a offert l'apéritif ;
- à la boucherie Suchet qui a accepté de faire la broche sur place ;
- aux bénévoles qui nous ont donné un coup de main et aux bénévoles seniors qui se sont spontanément proposés pour mettre la main à la pâte pour le service, la vaisselle et le nettoyage de la buvette ;
- aux membres de la commission Seniors qui s'est investie afin de vous offrir une journée sympathique dans un bel endroit.

Il y a juste eu un manque minime que nous avons remarqué quelques jours plus tard : certainement, très attentifs à ce que tout se passe bien, personne n'a pensé faire de photo durant la présence des invités ! Heureusement que Léonard en a fait une durant la matinée afin d'avoir un petit souvenir !

Pour la commission Seniors
Suzanne Cosandey

Course des aînés

Mercredi 9 juillet 2025

Une pluie diluvienne s'était abattue sur notre région le mardi. Toutefois, le mercredi matin, le ciel semblait se dégager petit à petit, ce qui nous faisait espérer une journée, presque sans nuages, mais en tout cas, avec une vue dégagée.

Comme chaque année, les 51 participants étaient présents à l'heure. Cette course a permis à de nombreuses personnes de profiter de leur Magic Pass ou de leur demi-tarif. Sans attendre, chacun a payé ce qu'il devait et j'ai pu compter sur la présence de Mme Sylvie Broccard, secrétaire communale, qui avait préparé la liste des présences et des montants. Elle m'a été d'une grande aide et je la remercie pour cette tâche.



Les participants ont pu monter dans le car sans attendre et ont pu choisir de s'installer à l'étage ou en bas. En effet, la compagnie Gander nous a mis à disposition un car (Le Train du Chocolat) à 2 étages, d'une capacité totale de 80 places. Chacun a eu le choix entre se serrer ou bénéficier d'un double siège pour être plus à l'aise.

Comme prévu, le départ a eu lieu à 07h30. Nous avons emprunté la H189, puis l'autoroute vers Berne et Thoune. Après une heure et demie, nous sommes arrivés à Spiez où était prévue la pause-café.

Depuis la place de parc, le chauffeur, Davide, a fait une marche arrière sur une route zone 30 km/h limitée par une impasse afin de nous amener le plus près possible du restaurant Riviera by Elio, situé au bord du lac et près d'un débarcadère. De beaux parterres fleuris longeaient le chemin que nous avons emprunté pour nous rendre au restaurant. A notre grand étonnement, nous avons pu prendre le café, croissant à l'extérieur, ce que nous n'aurions jamais imaginé la veille où la température avait baissé drastiquement lors des fortes pluies.



Les personnes ont été très ponctuelles et à 10h00, nous avons pu reprendre l'itinéraire prévu en longeant le lac de Thoune jusqu'à Interlaken, puis nous diriger vers l'autre rive du lac jusqu'à Beatenbucht. La route était bordée d'impressionnantes roches qui nous ont offert un paysage spectaculaire. Ceux-ci jouent également un rôle dans la sécurité routière, en agissant comme une barrière naturelle contre les éboulements. Ils sont également un point d'intérêt pour les randonneurs et les amateurs de photographie qui souhaitent capturer la majesté des paysages alpins.

Dès notre arrivée à Beatenbucht, nous avons été accueillis par une personne des remontées mécaniques. Une conductrice de la compagnie Bucher du canton de Lucerne s'est présentée spontanément pour apporter de l'aide à notre chauffeur Davide, car le parking était exigu. Nous avons dû monter quelques marches pour nous rendre au départ du funiculaire qui a pu accueillir tout notre groupe en même temps. En 10 minutes, nous avions atteint le Beatenberg.



Ensuite, il a fallu escalader 3 rampes d'une dizaine de marches pour accéder aux cabines. Les personnes qui ont plus de peine à se déplacer ont été courageuses et ont volontiers fait l'effort pour atteindre la télécabine.

Bertrand, conseiller communal, s'est montré très attentionné envers tout le monde, mais a surtout été aux petits soins envers Élisabeth durant toute la journée et lors de tous les déplacements. Un grand merci Bertrand pour ton aide précieuse

Ensuite, nous nous sommes répartis dans les cabines qui ont la particularité de se déplacer par 3. La montée a été impressionnante. A un certain moment, j'ai eu quelques craintes, car je n'avais pas prévu qu'il y avait une station intermédiaire où certains ont hésité à descendre. Heureusement, ça n'a pas été le cas !



Nous avons pu profiter d'un magnifique panorama avec vue sur l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau qui surplombent le lac de Thoune, ainsi que sur tous les autres sommets des Alpes bernoises.

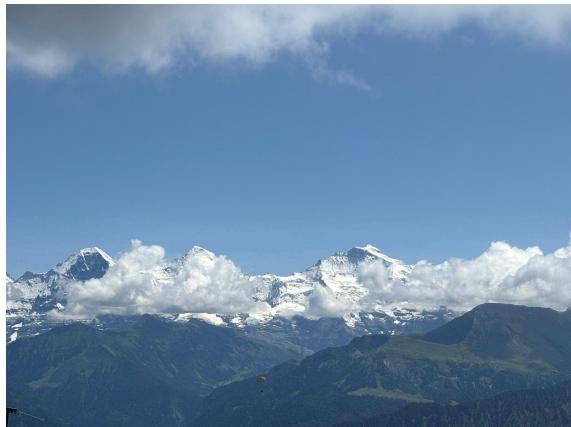
A notre arrivée, des explications pour le repas ont été données et nous avons pu nous installer dans deux salles du restaurant où huit tables de grandeurs variables étaient dressées.

Ceux qui le désiraient ont pu boire un apéritif en attendant le service du repas composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert.



Au moment du paiement, à plusieurs tables, les seniors ont été étonnés du prix élevé du vin. Il faut en prendre une leçon et, à l'avenir, avant de commander, demander la carte sur laquelle les prix sont indiqués.

Après ce délicieux repas, ceux qui le voulaient ont pu aller se balader sur le chemin de la crête. Ils ont peut-être eu la chance de voir des chamois ou des bouquetins qui se promènent volontiers à cet endroit et qui en fait une expérience incomparable. Ce sentier, qui se parcourt en environ 40 minutes, passe par des arêtes rocheuses et des passages aériens à certains endroits, mais bien sécurisés. Tout le long du chemin sont affichés des panneaux d'information sur la faune et la flore.



Le temps a passé très vite puisque nous avions déjà rendez-vous à 14h15 pour la descente en télécabine. Nous y serions bien restés plus longtemps.

A 15h25, tout le monde était dans le car et, en longeant le lac, nous avons traversé Oberhofen, le village qui a gagné le Concours organisé par L'Illustré, Le plus beau village de Suisse, lorsque nous sommes arrivés 2^{ème}, en 2018. Du car, nous avons pu apercevoir le château situé en bordure du lac.

De Thoune Nord, nous avons pris l'autoroute jusqu'à Zweisimmen où nous avons fait une pause de 45 minutes pour nous désaltérer, mais c'était sans compter sur l'intervention de Roland qui a toujours le souci de faire une photo de groupe. Il nous a dit : « Pas de verrée avant d'avoir fait la photo ! » Un tout grand merci Roland !



Ensuite, nous avons repris la route en direction de Schönried, Saanen pour nous diriger vers le Pays-d'Enhaut.

En fin de parcours, c'est avec grande satisfaction que j'ai remercié tous les participants pour leur présence, leur bonne humeur et l'aide qu'ils ont apporté aux personnes qui en avaient besoin.

Je tiens également à témoigner toute ma reconnaissance à notre jeune chauffeur qui a été très professionnel.

Toutes les personnes présentes l'ont relevé et j'ai même entendu dire lors d'un arrêt : « Tout est classe, le car et même l'habillement du chauffeur qui est assorti à la couleur du bus ! ». Pour remercier Davide, les participants se sont montrés généreux et lui ont offert un sac avec l'inscription : ***Petit sac Grande surprise.***

Nous sommes arrivés à Grandvillard à 18h30, très satisfaits de la journée et reconnaissants d'avoir pu vivre ces moments ensemble, de plus avec une météo splendide. Nous n'en garderons que de beaux souvenirs !

Suzanne Cosandey, vice-syndique

Activités Seniors 2026 :

- **Broche** : vendredi 13 mai 2026
- **Course des seniors** : jeudi 9 juillet 2026

Merci de réserver les dates, les invitations pour les activités organisées par la commission Seniors et la commune vous seront envoyées ultérieurement.

La solitude, un phénomène très répandu chez les Seniors

Informations reprises du site internet : www.prosenectute.ch

Une personne sur quatre de plus de 55 ans (26,6 pour cent) souffre de solitude en Suisse, selon l'Observatoire national de la vieillesse. Cela représente 444'500 personnes. Les contextes et les situations sont aussi variés que les définitions de ce phénomène : la solitude, ce n'est pas « être seul ». Le fait d'être seul et le sentiment d'être seul ne vont pas nécessairement de pair avec une souffrance, et peuvent même être agréables.

En revanche, les personnes touchées par la solitude souffrent d'isolement social. Elles n'ont pas de lien avec la société et ne participent pas à la vie sociale.

La solitude représente un risque pour la santé à un âge avancé

Il en va de même pour les groupes de personnes plus âgées : des changements majeurs dans la vie, comme la retraite, des problèmes de santé, le décès du ou de la conjoint·e, ou la réduction du cercle social, peuvent engendrer un sentiment de solitude. Cette dernière représente un risque pour la santé, surtout à un âge avancé. Les personnes âgées qui se sentent seules ont non seulement une espérance de vie plus courte, mais souffrent aussi plus souvent d'hypertension et de dépression. Elles font moins d'exercice, sont plus stressées et sont plus fréquemment atteintes de démence ou de la maladie d'Alzheimer.

La qualité des relations est déterminante

Le nombre de relations entretenues n'est pas déterminant, car on peut aussi se sentir seul lorsque l'on est entouré. Ce qui importe, c'est plutôt la qualité de ces rapports ainsi que la confiance. Les liens entretenus avec le cercle amical, familial et le voisinage constituent une base essentielle pour établir un tissu de relations sociales.

La commission Seniors, consciente qu'il est bénéfique pour les personnes âgées d'avoir des liens sociaux, a contacté les nouveaux restaurateurs du Pic Vert. Ensemble, ils proposent aux personnes ayant 60 ans et plus, de se retrouver le dernier vendredi de chaque mois, à partir de 09h00, pour partager un café/thé et une viennoiserie à un prix préférentiel de CHF 5.50.

Voici les dates de ces cafés rencontres pour 2026 :

- **27 février**
- **27 mars**
- **24 avril**
- **29 mai**
- **26 juin**
- **31 juillet**
- **21 août (vacances dernière semaine)**
- **25 septembre**
- **30 octobre**
- **27 novembre**
- **18 décembre**

Afin de faciliter l'organisation, il sera préférable de vous inscrire auprès de Maëlle et Hugo, jusqu'à la veille à midi, à un numéro de téléphone qui vous sera communiqué ultérieurement.

Nous espérons que ces cafés rencontres auront beaucoup de succès et que vous aurez du plaisir à vous retrouver dans le restaurant du village.

Envie de partager et de découvrir des activités avec d'autres personnes ?



"Si on sortait"



De quoi s'agit-il ?

1. Chaque membre dès **60 ans** peut proposer une sortie qu'il souhaite partager : randonnée, cinéma, expo, théâtre, balade, sortie sportive, visites et manifestations diverses, etc...
2. Les autres adhérents peuvent s'y inscrire.
3. L'organisateur de la sortie et les participants se retrouvent pour partager l'activité choisie.

Si vous êtes intéressé par ce concept, vous pouvez contacter Isabelle Pittet au 079 396 20 81. Elle créera un groupe WhatsApp et vous fournira également tout renseignement complémentaire.

En collaboration avec la Commission Seniors

Si vous avez d'autres activités à nous proposer, vous pouvez vous adresser aux membres de la commission Seniors.



*Samedi
22 novembre 2025
de 9h30 à 13h30
à la salle communale*

Café Seniors

Nous vous invitons au Café Seniors de cet automne et vous proposons une projection commentée et agrémentée de nombreuses anecdotes en relation avec les débuts du Lac de la Gruyère.

Avant le lac - La montée des eaux - Les débuts du lac

Programme :

Dès 9h30 Accueil, café

10h00-11h30 Présentation de Laurent Liard :

HIER, LE LAC DE LA GRUYÈRE

puis échange au sujet de nouvelles activités

11h30-13h30 Apéro, soupe



L'apéro et la soupe vous seront offerts et les boissons seront vendues à des prix raisonnables.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 18 novembre auprès du bureau communal.

téléphone : 026 928 11 50

mail : administration@grandvillard.ch

Rejoignez-nous!

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux,

Les membres de la commission seniors



Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse aux personnes dès 60 ans domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration d'impôts dite simple (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera dès le **19 janvier 2026 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **+41 26 347 12 92** ou **+41 26 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 08h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch



Un service de nettoyage avec du cœur pour avoir un logement propre pour votre bien-être



Service de nettoyage
Reinigungsdienst
avec du cœur
mit Herz

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Le service de nettoyage avec du cœur

- Sur tout le territoire cantonal
- En ligne directe avec une coordinatrice régionale
- Des collaboratrices de nettoyage sensibilisées aux effets de l'âge
- En coordination avec les assistants sociaux de Pro Senectute si besoin et sur demande
- Des conditions d'annulation claires (si absence pour des raisons médicales)

Des prestations de qualité et flexibles pour les personnes âgées

Ce service s'adresse aux personnes du canton de Fribourg dès 60 ans.

Il peut concerter un nettoyage périodique ou un nettoyage de printemps en profondeur de façon plus exceptionnelle. A vous de choisir selon vos besoins et le type de nettoyage souhaité.

Coût

L'heure de nettoyage est de CHF 40.00 y compris les frais de déplacement. La facture vous parvient mensuellement.

Les collaboratrices

L'équipe de nettoyage de Pro Senectute apprécie le contact avec les personnes âgées et est soumise au secret professionnel. Sauf cas exceptionnels, les prestations sont assurées par la même personne. Elles sont rémunérées et assurées par Pro Senectute.

Possibilités de prise en charge des frais

- Prestations complémentaires
- Caisse-maladie

L'assurance de base de la LAMAL ne couvre pas ces frais. Nous encourageons les personnes au bénéfice d'une assurance complémentaire (LCA) de se renseigner auprès de leur caisse-maladie si elle prend en charge ces frais.

Informations

Pour plus d'information, nous vous invitons à les contacter par courriel service.nettoyage@fr.prosenectute.ch ou par téléphone au +41 26 347 12 91.



Découvrez le nouveau programme d'activités 2025-2026 de Pro Senectute Fribourg, à disposition auprès de l'administration communale.

Vous y trouverez des activités sportives, culturelles, des formations, des événements et des rencontres à destination de toutes et tous dès 60 ans.

Contact

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à contacter Pro Senectute Fribourg.

Sport Culture et Formation

sportformation@fr.prosenectute.ch

+41 26 347 12 93



Vous aidez un·e proche atteint·e dans sa santé ou son autonomie ?

Proch·écoute est la ligne téléphonique cantonale fribourgeoise gérée par l'association Proches Aidants Fribourg (PA-F) et est destinée à vous qui êtes proches aidant-e-s. Cette permanence vous offre écoute, information et orientation vers les prestations du réseau socio-sanitaire qui sont adaptées à vos besoins.

Horaires

- Lundi de 14h00 à 16h00
- Mardi de 09h00 à 12h00
- Jeudi de 13h00 à 16h00

Appelez-nous au +41 26 420 20 10



Lotos du Home de la Vallée de l'Intyamon

EN FAVEUR DE L'ANIMATION



Venez passer d'agréables après-midi Au Home de l'Intyamon dès 15h00



LOTO

Dates à retenir :

7 janvier 2026

4 février 2026

4 mars 2026

1^{er} avril 2026

6 mai 2026

3 juin 2026

Nous vous remercions très sincèrement de votre participation



18. LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS – CALENDRIER DE L'INTERSOCIETE



VENDREDI 21 NOVEMBRE
Match individuel, inscription 20 frs
A la salle communale à 19h00
Inscription chez Estelle au 079/410 84 80
(avant le mardi 18 svp)
Collation offerte après le match





JEUDI 11 DECEMBRE
19H A 21H
AU JARDIN ROSE (Vanil-Noir 4)

Ceux qui prennent leur tasse ont le droit à un vin chaud supplémentaire ...





Venez célébrer la magie de Noël à Grandvillard !

Les 13 et 14 décembre 2025, plongez dans l'esprit des fêtes avec notre événement "**Noël dans Grandvillard**" ! Partez pour une balade enchantée à travers le village à la rencontre d'artistes passionnés qui vous ouvrent leurs portes.

Peinture, aquarelle, pochoir, crochet, fil de cuivre, tissus, bois, meubles, photos... une palette de talents à découvrir !

Rafraîchissez-vous ou savourez une délicieuse bouchée à la buvette animée par **Croqu'Free'Son**. Profitez également de spectacles captivants sur le thème de Grandvillard et de ses légendes, ainsi que d'un concours photo et d'une chasse aux lutins pour les petits et grands.

Ne manquez pas cette occasion unique de vivre la magie de Noël !

Réservez ces dates et rejoignez-nous pour un week-end inoubliable !

concert de NOËL

14 décembre 17h

Eglise de Grandvillard

Chœur-Mixte de
GRANDVILLARD
direction Joëlle Delley Zhao

Chœur d'enfants
ZYGOMATIQUES
direction Sophie Gapagny

Quatuor de cuivre
SCHERZO



Entrée libre - collecte

LA SAINT-NICOLAS

Chères familles de Grandvillard,

Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand Saint-Nicolas parcourra le village de Grandvillard le **samedi 6 décembre** durant sa traditionnelle tournée. Cette coutume perdure depuis de longues années et l'arrivée de Saint-Nicolas, Père-fouettard et des Flonflons sont des moments de pur bonheur, comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant. Mais les coutumes peuvent s'essouffler. C'est pourquoi, nous souhaiterions sensibiliser les habitants de Grandvillard aux beaux moments liés à cette tradition.



Récemment installés dans la Commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier Saint-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscômes, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner.

En fin d'après-midi le 6 décembre, l'Amicale des pompiers aura le plaisir d'offrir vin chaud et thé chaud à la population de Grandvillard devant la façade touristique, en présence de Saint-Nicolas, Père-fouettard et les flonflons.

Ces moments regroupant petits et grands resteront gravés dans vos mémoires. D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition !

**Au nom de la société de musique
L'Echo du Vanil-Noir**



Aux habitants de Grandvillard

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation du **tournoi Sekulic** par les clubs du FC Broc et FC Haute-Gruyère les **20-21 juin et 27 juin 2026** !

Cet événement sportif est une belle opportunité pour nos jeunes footballeurs de vivre des moments forts, de développer l'esprit d'équipe et de représenter fièrement nos clubs et notre région !

Afin de garantir le succès de cette manifestation, nous faisons appel à votre précieuse et indispensable collaboration ! **Nous recherchons des bénévoles** pour nous aider dans l'organisation de ce tournoi : montage, accueil des équipes, gestion des stands, encadrement des jeunes, logistiques, etc. **Toute aide sera la bienvenue !**

Par ailleurs, afin de financer l'événement et de soutenir les activités sportives de nos juniors, nous organisons **une vente de fondues et de sirops. Merci de leur faire bon accueil si vous êtes approchés !**

Un souper de soutien aura également lieu le **28 février 2026** à l'Hôtel de Ville de Broc. C'est aussi une occasion de montrer votre attachement aux clubs de Broc et Haute-Gruyère et à leurs jeunes joueurs.

Pourquoi vous engager ?

- Pour soutenir les enfants de nos villages dans leur passion du sport.
- Pour renforcer les liens entre les familles et nos clubs.
- Pour contribuer à une belle fête du football cantonal en Gruyère.

Si vous êtes disponibles pour nous aider, même quelques heures, merci de remplir le bulletin de la page suivante et de l'envoyer à :

- Marie-Angèle Doutaz, Chemin des Cossettes 1, 1663 Pringy

Sportivement, au nom du Comité d'organisation :

Stéphane Sudan, Président

Karine Sudan, Secrétaire

Calendrier de l'Intersociété 2025–2026

Décembre	6	Tournée du Grand Saint-Nicolas et ses Flonflons & Vin chaud – Amicale des Sapeurs-Pompiers
	8	Messe de l'Immaculée Conception 10h00
	11	Fenêtre de l'Avent de 19h00 à 21h00 - Société d'intérêts villageois
	13-14	Noël dans Grandvillard - Croqu'Free'Son
	14	Concert - Chœur-Mixte et Les Zygomatiques
	25	Messe de Noël 10h15
Janvier	10	Soirée des Rois - Chœur-Mixte
	23-24-25	Camp de ski des enfants Chandolin/St-Luc - Ski-Club Grandvillard
	25	Dîner des aînés - Société de Jeunesse
Février	6-7	Camp musical - Echo du Vanil-Noir
	6-7	RJGH à Hauteville - Société de Jeunesse
	7	Randonnée membres - Ski-Club Grandvillard
	8	Loto à Pringy - Football-Club Haute-Gruyère
	28	Repas de soutien à Broc - Football-Club Haute-Gruyère
	28	Sortie au Tobogganing Park Leysin - Ski-Club Grandvillard
Mars	6-7	Concert annuel - Echo du Vanil-Noir
	12	Assemblée annuelle - Société d'intérêts villageois
	13-14-15	Sortie à ski des membres - Ski-Club Grandvillard
Avril	4	Nettoyage du village - Société de Jeunesse
	5	Messe de Pâques 10h15 - Eglise de Grandvillard
	6	Chasse aux œufs de 10h00 à 12h00 - Société d'intérêts villageois
	29	Assemblée de Paroisse 20h00
	29-30-1-2	Tournée du 1 ^{er} mai - Société de Jeunesse
Mai	2-3	Concert spécial des 30 ans - Les Zygomatiques
	8-9	Concert de l'Ensemble de Jeunes de l'Intyamon-Gruyères - Echo du Vanil-Noir
	13-14-15-16	Rencontre théâtrale à Bulle - Croqu'Free'Son
	23-24	Sortie - Chœur-Mixte
	30	Marché des Artisans de 09h00 à 17h00 - Société d'intérêts villageois

Juin	4	Fête-Dieu - Diane à 05h00
	6	Rencontre de véhicules anciens - Echo du Vanil-Noir
	13-14	Grandvillard et ses légendes - Croqu'Free'Son
	20-21-27	Tournoi Mémorial Sekulic - Football-Club Haute-Gruyère
	26	Soirée fondue - Ski-Club Grandvillard
	28	Pique-nique - Croqu'Free'Son
Juillet	1-2-3-4-5	RJG 2026 à Pont-la-Ville - Participation de la Société de Jeunesse
	5	Messe en Liéry Odet 10h00
	11	Pique-nique - Amicale des Sapeurs-Pompiers
	30-31-1	Fête ô Saudillet - Société de Jeunesse
Août	15	Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes 14h30
	15	Illumination de la Croix du Cuâ - Ski-Club Grandvillard
	23	Pique-nique - Echo du Vanil-Noir
Septembre	5	Récolte de gentiane - Amicale des Sapeurs-Pompiers
	19	Open-Bike Haute-Gruyère 36 ^{ème} édition
	23	Assemblée annuelle 20h00 - Intersociété
	25	Assemblée annuelle - Echo du Vanil-Noir



19. PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT

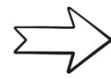


Planter des arbres fruitiers

Afin de maintenir le riche patrimoine fruitier du Parc, des actions de soutien à la plantation sont menées chaque année. **Le soutien inclut le conseil, un prix favorable à l'achat de l'arbre et à sa taille sur 6 ans.**

Le site du Parc détaille toute la procédure, du choix de l'arbre au formulaire de commande. Pour une livraison au printemps 2026, les commandes sont à adresser d'ici au 31 janvier.

Informations sur les variétés et commandes



Aménager un étang chez soi

Et si, au détour d'un jardin ou d'un pré, la grenouille faisait à nouveau entendre sa chanson ? Les étangs ont presque disparu de nos paysages : plus de 90 % des zones humides suisses se sont éteintes.

Créer un étang, c'est offrir un refuge à toute une vie discrète mais essentielle ; tritons, libellules, abeilles sauvages et oiseaux y trouvent refuge naturellement. Quelques mètres carrés suffisent : un emplacement ni trop ombragé ni trop exposé, des pentes douces, des plantes indigènes (joncs, carex, menthe aquatique) et surtout pas de poissons.

L'entretien reste léger : couper un peu de végétation de temps à autre, surveiller l'envasement, ne jamais le vider complètement. En s'engageant à le maintenir durant au moins huit ans, l'étang devient un vrai petit écosystème durable.

Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut accompagne les propriétaires qui souhaitent franchir le pas : conseils techniques, suivi écologique et soutien financier pouvant aller jusqu'à 70 % des coûts, selon le projet.

Renseignements au 026 924 23 30 ou à nature@gruyerepaysdenhaut.ch

Planter arbres et arbustes

Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut accompagne les propriétaires qui souhaitent replanter des haies, des arbres isolés ou des allées d'arbres, en conseillant, aidant au choix des essences locales et en soutenant financièrement le projet.

La prochaine livraison de plants aura lieu à l'automne 2026. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà s'adresser au Parc au 026 924 23 30 ou à nature@gruyerepaysdenhaut.ch.

20. TAILLE DES HAIES VIVES

Vos haies sont magnifiques... mais leur entretien est essentiel pour la sécurité de tous...

Nous vous rappelons qu'elles ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public ni gêner la visibilité aux intersections, aux sorties de routes ou de propriétés. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.



Il est donc important de surveiller régulièrement la croissance des haies, branches et autres végétaux tout au long de l'année. Par ailleurs, la biodiversité, bien que précieuse, favorise parfois l'envahissement des bords de route par des herbes hautes, nuisant également à la visibilité.

La loi sur la mobilité (LMob) précise les règles et exigences en la matière.

Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et votre collaboration, qui contribuent à garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.



21. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de documents aux lecteurs, en tout plus de 10'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes :

- le lundi 16h00 – 18h00
- le mercredi 14h30 – 16h30
- le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte seulement le vendredi de 18h00 à 20h00.



Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve
+41 26 535 72 95

biblio@bluewin.ch



biblio_intyamon

22. INFORMATIONS RELATIVES AUX DECHETS



Hubert Etter et Fils SA

Hubert Etter et Fils SA
www.hubert-etter.ch

Route Principale 89 •
CH-1628 Vuadens •
Tél +41 26 919 87 80

Déchets urbains

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fête	Date de remplacement
Noël	Mardi 23 décembre 2025
Nouvel-An	Mardi 30 décembre 2025
Lundi de Pâques	Jeudi 9 avril 2026
Lundi de Pentecôte	Jeudi 28 mai 2026
Immaculée Conception	Jeudi 10 décembre 2026

Horaire de la déchetterie

Horaire d'été (1^{er} avril au 30 novembre)

Mardi	17h30 - 19h30
Mercredi	10h00 - 11h00
Samedi	09h00 - 13h00

Horaire d'hiver (1^{er} décembre au 31 mars)

Mardi	18h00 - 19h00
Mercredi	10h00 - 11h00
Samedi	09h00 - 12h00

Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le MEMODéchets (distribué en tout-ménage fin décembre) sur le site internet :

<https://www.memodechets.ch/MemoDechets/ContactEtInfos/Grandvillard>

Benne d'échange

La benne d'échange est installée à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.

Les objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état peuvent y être déposés (*p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.



Ce que vous ne pouvez pas déposer

- les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- les pneus et roues de voiture ;
- les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- les produits alimentaires.

Que faire des verres hors d'usage ?



Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer **mais pas dans le conteneur à verre usagé**. Les verres à boire peuvent **contenir des métaux lourds** et doivent être déposés **dans la benne à gravats**.

Benne compacteuse à papier

Pour éviter d'endommager la benne compacteuse, nous vous demandons de bien vouloir :

- vider le contenu des cartons (papier) dans la benne ;
- plier les cartons ;
- découper les gros cartons.



Batteries et appareils électroniques

Risque d'incendie!

Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.

risqueincendie.ch

Swiss Re-cycle INOBAT S'ons eRecycling SWICO

A 3D white stick figure with a red exclamation mark sign on its chest stands to the right of the poster.

Où se cachent les batteries lithium-ion?

Appareils électriques et électroniques

Voici un aperçu des appareils électriques les plus fréquents possédant une batterie lithium-ion :



Visseuse sans fil



Appareils audio



Véhicules électriques



Jouets électriques



Brosses à dents électriques



Électronique grand public



Cartes musicales



Batterie externe



Aspirateur



Vapoteuses

23. COTATISATIONS AVS – OBLIGATION DE COTISER



Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2026, ce sont les personnes actives nées en 2008 qui entrent dans le cercle des cotisants.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes. La réforme de l'AVS permet aux femmes et aux hommes de percevoir leur rente de manière plus flexible à partir du 1^{er} janvier 2024. Il est ainsi possible de percevoir une rente entre 63 et 70 ans, et ceci à partir du mois de son choix. Il est possible de demander une partie de la rente (entre 20 et 80%) ou la totalité.

L'âge de référence des femmes sera relevé de 64 à 65 ans en quatre étapes. Avec une entrée en vigueur de la réforme le 1^{er} janvier 2024, l'âge de référence des femmes a augmenté pour la première fois de trois mois le 1^{er} janvier 2025. Cette première étape concerne les femmes nées en 1961. Les étapes suivantes relèveront l'âge de référence à 64 ans et six mois pour les femmes nées en 1962, puis à 64 ans et neuf mois pour celles nées en 1963 et enfin à 65 ans pour celles nées en 1964. À partir du début de l'année 2028, l'âge de référence sera donc de 65 ans pour tous les assurés. Le relèvement par étapes de l'âge de référence s'applique par analogie à la prévoyance professionnelle.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins le double de la cotisation minimale annuelle (cf www.caisseavsf.ch puis assurances et AVS-cotisations).

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

24. ATELIERS COMPETENCES NUMERIQUES – PRO JUVENTUTE

Votre enfant réclame sans cesse votre portable?
Votre ado passe son temps à scrollter sur les réseaux sociaux ou passe son temps sur les jeux vidéo?
Comment gérer les écrans à la maison et en famille?
Les ateliers Compétences numériques pour les parents répondent à vos questions et besoins. Grâce aux ateliers, **en ligne, gratuits**, découvrez les conseils et astuces pour mieux gérer les écrans.

ÉCRANS ET PETITE ENFANCE

Comment accompagner nos enfants de 0 à 6 ans?

Lors de la pratique de différentes activités numériques, il faut réfléchir aux chances et risques que celles-ci comportent pour les jeunes enfants. L'atelier transmet de nombreux conseils pratiques.

10.02.2026

ÉCRANS AU QUOTIDIEN DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE

Risques et chances

L'atelier donne des astuces sur comment accompagner les enfants et jeunes dans l'apprentissage de la gestion des risques et chances que les écrans représentent.

22.01.2026

LE MONDE DES JEUX VIDÉO

Pour de nombreux enfants et adolescents, les jeux vidéo font partie de leur environnement quotidien. Comment gérer cette réalité? A quoi faire attention lors du choix d'un jeux vidéo?

27.11.2025

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les principales plateformes avec leurs opportunités et leurs risques ainsi que les préférences actuelles des enfants et des adolescents sont décrites durant ces soirées. Des conseils concrets pour une utilisation consciente et sûre des réseaux sociaux seront fournis.

02.12.2025

Dates et inscriptions sur projuventute.ch/ateliers-parents



25. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR FAMILLES

Prestations complémentaires pour familles



C'est quoi les PC Familles ?

Les prestations complémentaires pour familles sont une aide financière créée pour **soutenir les familles fribourgeoises dans le besoin**.

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez prétendre aux PC Familles si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous habitez dans le canton de Fribourg depuis au moins un an;
- Vous vivez durablement avec un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans;
- Les dépenses reconnues nécessaires de votre famille sont plus élevées que vos revenus déterminants.

ECAS Caisse de compensation
KSA Ausgleichskasse
Fribourg - Freiburg

Comment faire la demande ?

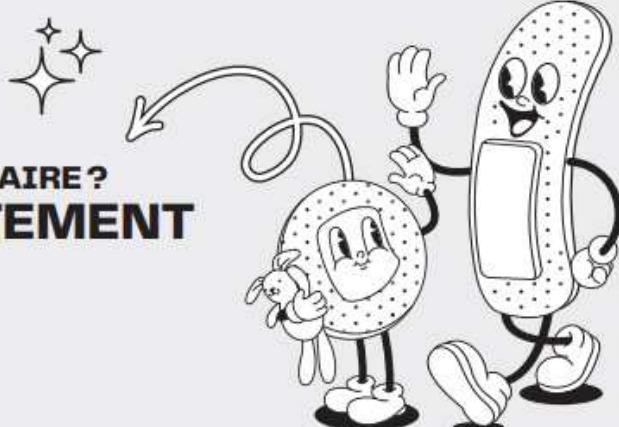
1. Remplissez le formulaire officiel disponible sur ecasfr.ch



2. Joignez les documents requis (fiches de salaire, contrat de bail, relevés bancaires, etc.).

3. Envoyez le tout à:
Caisse cantonale de compensation AVS
Impasse de la Colline 1
Case postale
1782 Givisiez
026 426 79 00

26. URGENCIE MEDICALE : QUE FAIRE ?



**URGENCIE MÉDICALE: QUE FAIRE ?
LE BON COMPORTEMENT
AU BON MOMENT**



→ ALLER À LA PHARMACIE
OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE
0800 146 000

→ ALLER À LA PHARMACIE
OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE
0800 146 000

Adultes
PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers



Enfants de 0 - 16 ans
PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge





→ APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT-E
OU LA GARDE MÉDICALE **0800 170 171**
→ OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE

→ APPELER VOTRE PÉDIATRE
OU LA KIDSHOTLINE
0900 268 001 CHF 2.99/min,
max CHF 29.90/appel

Adultes
PAR EXEMPLE

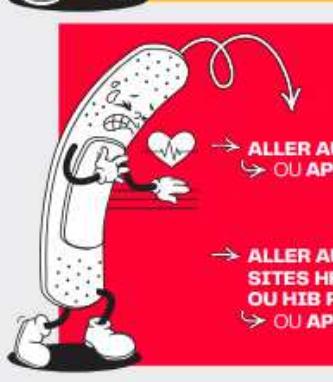
- Symptômes persistants
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Coupures et bleus
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre



Enfants de 0 - 16 ans
PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- Etat général diminué
- Vomissements ou diarrhée





→ ALLER AUX URGENCES
OU APPELER LE **144**

→ ALLER AUX URGENCES PEDIATRIQUES,
SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL
OU HIB PAYERNE
OU APPELER LE **144**

Adultes
PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang



Enfants de 0 - 16 ans
PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée avec déshydratation
- Fièvre (0 - 3 mois)
- Fracture





www.fr.ch/urgence





Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est entreposé dans le hall d'entrée du bâtiment communal, ouvert 24 h/24 et 7 j/7.

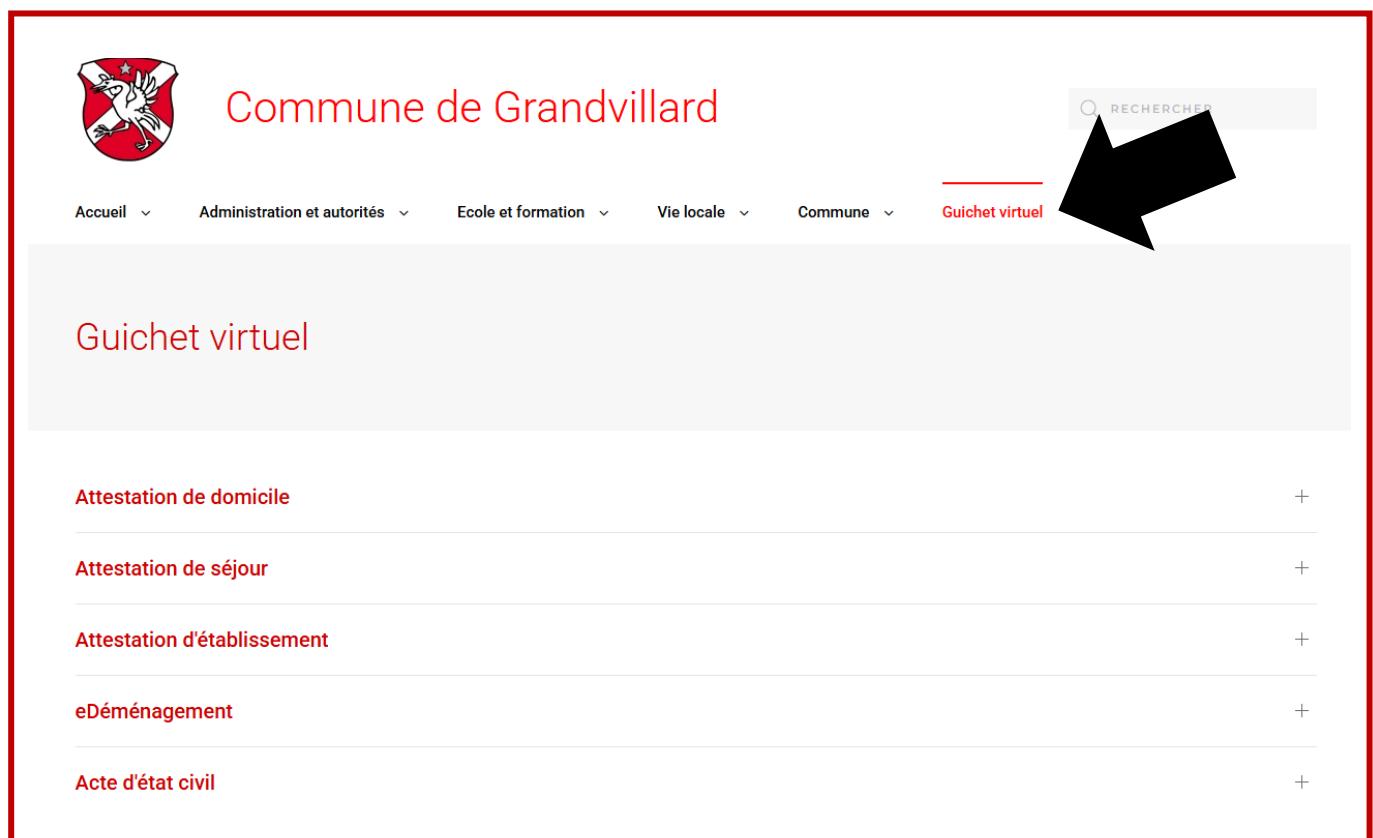
27. GUICHET VIRTUEL FRIBOURGEOIS

Effectuez vos démarches administratives en ligne !

Grâce au développement de la cyberadministration dans notre canton, diverses prestations sont proposées sur le guichet virtuel de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Cette plateforme, destinée à la population permet d'effectuer des transactions par voie électronique avec les autorités.



Afin de faciliter les démarches administratives de la population, la commune de Grandvillard propose désormais à ses citoyens et citoyennes une série de prestations communales en ligne. Les prestations suivantes sont déjà disponibles.



The screenshot shows the website of the Commune de Grandvillard. At the top, there is a logo of a white bird on a shield. The main title 'Commune de Grandvillard' is in red. Below the title is a navigation bar with several categories: 'Accueil', 'Administration et autorités', 'Ecole et formation', 'Vie locale', 'Commune', and 'Guichet virtuel'. The 'Guichet virtuel' link is underlined in red and has a red arrow pointing to it from the left. Below the navigation bar, there is a section titled 'Guichet virtuel' in red. Under this section, there is a list of services: 'Attestation de domicile', 'Attestation de séjour', 'Attestation d'établissement', 'eDéménagement', and 'Acte d'état civil'. Each service has a '+' sign to its right, indicating more details are available.

Pour accéder à cette plateforme en ligne, la **procédure à suivre** est la suivante :

1. accéder au site internet egov.fr.ch
2. cliquer sur créer un compte
3. connectez-vous à votre compte Swiss-ID ou créez-en un
4. une fois connecté·e, vous pouvez accéder aux prestations disponibles

Vos démarches administratives, maintenant en ligne !



Bonne nouvelle : vous pouvez désormais faire vos demandes partout et en tout temps !

Dès à présent, faites vos demandes administratives directement en ligne, via le site internet de la commune.

- Attestation de domicile
- Annonce de déménagement
- Demande d'autorisation, etc.

Toutes ces démarches peuvent se faire en quelques clics, 24h/24, 7j/7, où que vous soyez – et même depuis votre téléphone portable.

Le service est simple, rapide et 100% sécurisé.

Et bien sûr, le guichet communal reste à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner, comme toujours. Ce nouveau service vient simplement compléter l'offre existante, pour vous offrir plus de flexibilité et de confort.

Découvrez les prestations communales déjà disponibles sur notre site internet.

.....

28. OFFRE D'EMPLOI

A la suite d'une démission, le Conseil communal recherche **pour le 1^{er} janvier 2026 ou date à convenir :**

un·e secrétaire communal·e adjoint·e à 50 % - 60%

L'annonce détaillée ainsi que le cahier des charges sont disponibles sur notre site internet
<https://grandvillard.ch/>

En cas d'intérêt, veuillez nous envoyer votre candidature complète accompagnée d'une photo et des documents usuels avant le 24 novembre 2025 sous forme électronique à :
sylvie.broccard@grandvillard.ch

ou par la poste à l'adresse suivante :

Administration communale – Mention « Postulation » – Rue St-Jacques 6 – 1666 Grandvillard

29. VOTRE VOIX COMPTE !

Le 8 mars 2026, les citoyennes et citoyens du canton de Fribourg éliront leurs autorités communales. Nous vous encourageons vivement à exercer votre droit de vote.

ÉLECTIONS COMMUNALES 2026
VOTRE VOIX COMPTE!

✓ Vous avez un **permis C**
✓ Vous avez **18 ans et +**
✓ Vous **habitez le canton de Fribourg depuis au moins cinq ans**

Vous avez le droit de voter et d'être élu-e dans votre commune

Participez aux élections communales le 8 mars 2026 !

30. TRANSPORTS PUBLICS – CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE »

Les cartes journalières dégriffées Commune vous permettent de voyager presque partout en Suisse pendant une journée entière.

Cette offre contingentée a comme principe « **plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit** ».



Prix

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix et est disponible jusqu'au plus tard un jour avant la date du voyage.

Le niveau de prix le plus avantageux est disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage.

Vous pouvez les acheter auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Assortiment	„Niveau de prix 1“ disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	„Niveau de prix 2“ disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

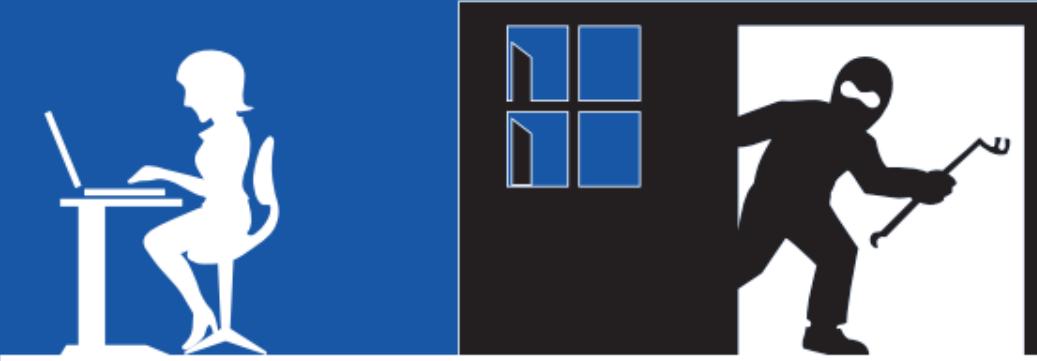
Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page **cartejournaliere-commune.ch**



31. PROTEGEONS-NOUS CONTRE LES CAMBRIOLAGES !

CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez
ENCORE **ils travaillent**
DÉJÀ...



- Simulez une **PRÉSENCE !**
- Allumez une **LUMIÈRE AVEC MINUTERIE !**
- Signalez tout **COMPORTEMENT SUSPECT** au **117 !**

policefr.ch



32. ACTIVITES ECONOMIQUES

Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques ».

Nous vous invitons à transmettre à l'administration communale vos demandes de modifications de la liste ci-après.



Commerces



Boulangerie de Grandvillard, Samuel Oberson

Laiterie-fromagerie Laurent Python

Les pâtés en croûte de David

Fromagerie « La Cabriolle », Eric et François Jaquet

Boutique DécoBricoCado, Stéphanie Dévaud

Santé/Soin



Physiothérapie et fitness Léofit, Léonard Jaquet

Phytopharma SA, Markus Etter

Massages thérapeutiques, Corinne Cavuscens

Laurence Beaud, pédicure

Massages thérapeutiques et drainages lymphatiques, Mélanie Blanc

Ortho-bionomy, Corinne Borcard

Aurélie Caille, infirmière indépendante

Réjane Geinoz, sage-femme indépendante

Anita Coiffure, Anita Vial

Nicole Coiffure, Nicole Berset



Marchand de bétail

Jean-François Moura



Entreprises/Bureaux

AD Concepts architecture, Pierre-André Frésey

Scierie Borcard SA, Stéphane Borcard

Espaces Sàrl architecture et design - diagnostic amiante, Gurtner Grégoire

Frésey Charpente Sàrl, Gaëtan Frésey

Valentin Raboud Sàrl, chauffage-ventilation-sanitaire



Auto-moto-école

Laurent Auto-moto-école, Laurent Zenoni



Garages

Philippe Borcard

Eric Currat

L'Atelier Vélo, Richard Courtin



Artistes/artistes

Rita Blanc, artiste-peintre

Despond Pierre-André, artiste-peintre

Pharisa Stéphanie, découpages

Indépendants domiciliés à Grandvillard :

Garage de la Forge, Epagny, Pierre Borcard

Pharmacie St-Roch, La Tour-de-Trême, Despond Csilla

Jaquet Nicolas, machines agricoles, Epagny

Carosserie Pharisa SA, Villars-sous-Mont, Pharisa Baptiste

Vannart ingénieurs Sàrl, Pierre Vannart

Lainitude, Bulle, Pascale Borcard

Morier immobilier

GruyèreStone Sàrl, Muriel Borcard



33. SITE INTERNET

Pensez à visiter régulièrement notre site internet

<https://grandvillard.ch/>

pour découvrir de nombreuses informations !



Voici les 6 étapes à suivre pour vous **abonner à notre lettre d'information ainsi qu'aux informations sur nos activités** :

1. ouvrir le site <https://grandvillard.ch/>
2. se rendre en bas à gauche de la page d'accueil

Actualités

Agenda

Construction

Bulletin communal

Carte CFF

Déchetterie

NEWSLETTER

Abonnez-vous à nos actualités

4 Email *

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer notre lettre d'information ainsi que des informations concernant nos activités. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement intégré dans chacun de nos mails.

5 Verified!

6 Valider